



ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OTAN

## UNE STRATÉGIE TRANSATLANTIQUE VIS-À-VIS DE LA CHINE\*

### RÉSOLUTION 464

---

L'Assemblée,

1. **Consciente** que la République populaire de Chine (désignée ci-après par « la Chine »), le pays le plus peuplé de la planète, la deuxième économie mondiale, dont le budget consacré à la défense est le second plus élevé au monde et qui apparaît comme un chef de file mondial en matière de technologie, est devenue un acteur stratégique mondial de premier plan, ce qui implique le devoir de poser des actes responsables et de préserver l'ordre mondial fondé sur des règles ;
2. **Considérant** que l'influence croissante de la Chine sur la scène internationale et dans les forums multilatéraux a des conséquences pour la sécurité euro-atlantique, ce qui implique à la fois des opportunités et des défis auxquels l'OTAN doit répondre de façon concertée, comme l'ont souligné les dirigeants de l'Alliance lors de la réunion tenue à Londres en décembre 2019, et qu'il s'agit là d'un des thèmes retenus par le secrétaire général de l'OTAN dans le cadre de son processus de réflexion OTAN 2030 ;
3. **Se félicitant** de l'existence de voies de dialogue et de coopération entre l'OTAN et la Chine, et **convaincue** qu'une stratégie transatlantique vis-à-vis de la Chine doit aller autant que possible dans le sens de la coopération, tout en restant consciente des défis multiformes présentés par la montée en puissance de la Chine ;
4. **Soulignant** que les dirigeants chinois ne partagent pas les valeurs libérales démocratiques sur lesquelles repose l'Alliance, qu'ils tentent de saper certains éléments qui sous-tendent l'ordre mondial libéral fondé sur des règles, tout en menaçant les sociétés ouvertes et qu'ils cherchent à exporter leur modèle de gouvernance autoritaire ;
5. **Consciente** que la Chine se développe rapidement et déploie des capacités militaires avancées, y compris des missiles nucléaires intercontinentaux, des armes hypersoniques et des capacités navales océaniques, tout en refusant de prendre part aux négociations sur la maîtrise des armements dans certains domaines clés ;
6. **Inquiète** de l'attitude de plus en plus assertive de la Chine sur la scène internationale, et notamment de ses tentatives d'intimidation diplomatique ou économique, de sa politique régionale de la corde raide, de ses démonstrations de force dans la mer de Chine méridionale et orientale ainsi que dans l'Himalaya, de ses exercices militaires en mer Baltique et en Méditerranée, ainsi que de son mépris flagrant pour le droit maritime international, en particulier en mer de Chine méridionale ;
7. **Suivant de près** les ambitions stratégiques et les activités de la Chine dans la région arctique ;
8. **Condamnant fermement** les violations massives des droits humains, y compris la répression de la démocratie à Hong Kong et l'oppression des minorités ethniques et religieuses, en particulier à l'égard des membres des communautés ouïgoure et tibétaine ;

---

\* présentée par la commission politique et adoptée en ligne par l'assemblée plénière le lundi 23 novembre 2020

9. **Appréciant** l'assistance apportée par la Chine aux pays membres de l'Alliance et à leurs partenaires au cours de la pandémie de Covid-19, mais **regrettant profondément** la désinformation ciblée et les pressions politiques exercées, visant à miner la confiance politique et sociale placée dans les sociétés démocratiques ;

10. **Notant** les prouesses technologiques croissantes de la Chine et les progrès significatifs qu'elle a réalisés en matière, notamment, d'intelligence artificielle, mais **déplorant** que Pékin continue de soutenir des programmes de cyber espionnage de grande envergure, à pratiquer le vol de propriété intellectuelle, ainsi que de manier des technologies sophistiquées visant à surveiller et contrôler ses propres citoyens ;

11. **Reconnaissant** l'immense poids économique de la Chine, l'aide au développement et le volume considérable d'infrastructures et autres investissements stratégiques qu'elle a réalisés dans le cadre de l'initiative « La ceinture et la route » ;

12. **Mettant en garde** sur le fait que les investissements dans des infrastructures essentielles, telles que les ports, les autoroutes et les voies ferrées peuvent servir les ambitions stratégiques et militaires de la Chine ; et **convenant** de la nécessité pour les Alliés de réduire leur dépendance à l'égard d'un fournisseur unique dans certains secteurs stratégiques et de réduire leur vulnérabilité face à la position puissante de la Chine dans les chaînes d'approvisionnement mondiales ;

13. **INVITE INSTAMMENT** les gouvernements et les parlements des pays membres de l'Alliance atlantique et de leurs partenaires :

- a. à encourager un dialogue constructif entre l'OTAN et la Chine et envisager les possibilités d'étendre le dialogue politique et militaire en cours entre l'OTAN et la Chine à des questions telles que la transparence militaire, la liberté de navigation, l'intervention en cas d'urgence et la gestion des catastrophes, entre autres ;
- b. à préconiser un partage d'information au sein de l'Alliance et procéder à une évaluation conjointe des activités menées par la Chine et qui pourraient avoir des implications en matière de sécurité, dans le but de parvenir à une plus grande unité d'objectifs sur les questions touchant à la Chine ;
- c. à adapter le concept stratégique de l'OTAN, ainsi que les priorités en matière de planification de la défense, de formation et de développement des capacités, à l'évolution rapide de l'environnement stratégique, dont la montée en puissance de la Chine est un facteur clé ;
- d. à établir un centre d'excellence de l'OTAN sur la région indopacifique afin de recenser les initiatives qui permettront aux Alliés de collaborer avec des partenaires régionaux autour de priorités communes, de mieux appréhender les défis posés par la Chine à l'OTAN, et de dégager un consensus sur la meilleure façon de les relever ;
- e. à accorder la priorité à la dimension des droits humains dans leurs relations avec la Chine et à tenir la Chine pour responsable de toutes violations de ces droits ;
- f. à renforcer la résilience individuelle et collective face aux menaces que représentent les campagnes de désinformation, les cyberattaques et la cyber interférence de la Chine ;
- g. à établir ou à renforcer des mécanismes d'évaluation des risques potentiels pour la sécurité nationale et collective, dans le respect des prérogatives nationales, liés aux investissements de tiers dans des secteurs stratégiques, tels que les réseaux 5G et les chaînes d'approvisionnement du secteur de la santé, et améliorer la coordination de ces politiques entre les Alliés et avec l'Union européenne ;

- h. à entreprendre des efforts diplomatiques visant à renforcer un ordre économique mondial ouvert fondé sur des règles claires et générateur de richesses, tout en résistant à la mise en place de systèmes de commerce et d'investissement hautement transactionnels, opaques et qui échappent à tout contrôle tels que l'initiative « La ceinture et la route » ;
  - i. à faire preuve de vigilance au cours des discussions menées avec la Chine concernant l'Arctique, étant donné que nombre de ses investissements commerciaux dans la région ont des répercussions militaires et stratégiques potentielles pour l'Alliance ;
  - j. à continuer à échanger avec l'Union européenne et les partenaires de la région Indopacifique pour mieux appréhender les opportunités et les défis que porte l'émergence de la Chine.
-